



Certificat individuel renouvellement Vente des produits phytopharmaceutiques

EN DISTANCIEL

Code RS 5654

Organisme certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

Public

Vendeur de produits phytopharmaceutiques.

Prérequis et modalités d'accès

- Exercer une activité professionnelle en lien avec la vente de produits phytopharmaceutiques
- Etre détenteur d'un certiphyto de la même catégorie (nous fournir la copie de ce premier certificat)

- Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin inscription

- Le stagiaire s'engage à réaliser sa demande de certificat sur service-public.fr, muni de son attestation de formation (remis à la fin de la formation).

- Accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

7 heures

Modes

3 visioconférences accompagnées d'un module e-learning

Financements et statuts

- Financement de la formation par VIVEA (exploitants agricoles) ou OCAPIAT (salariés agricoles) ou autres OPCO
- Prise en charge partielle par le CPF (Compte Personnel de Formation) du salarié : participation forfaitaire obligatoire du salarié d'un montant de 102,23€ sauf cas particulier
- Financement personnel : **20,00€ TTC de l'heure**
- Test seul : **100,00€ TTC**

Objectif de la formation

- Renouvellement des connaissances pour informer et responsabiliser le vendeur de produits phytopharmaceutiques et l'amener à savoir conseiller l'acheteur
- Obtenir le certificat individuel "Renouvellement vente des produits phytopharmaceutiques"

Contenu

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
- Réduction de l'usage - Méthodes alternatives

Compétences visées

Mise à jour des compétences techniques et environnementales afin de conseiller l'acheteur pour qu'il diminue l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Modalités d'évaluation

Vérification des acquis par la participation à la formation

Certification délivrée

A l'issue de cette formation, remise d'une attestation de formation permettant d'effectuer les démarches sur service-public.fr pour l'obtention du **Certificat individuel "RENOUVELLEMENT - VENTE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES"**

Responsable de formation

Serge MINVIELLE et Benjamin DELHOSTE

Formateurs certifiés et référencés par le Ministère de l'agriculture, de l'agro alimentaire et de la souveraineté alimentaire

